



PRÉFET DE L'YONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°5

Auxerre, le 2 avril 2024 à 7h

Point de situation crues et inondations dans le département de l'Yonne

Le bassin de l'ARMANÇON est maintenu en vigilance rouge pour crues et inondations.

L'onde de crue sur l'Armançon poursuit son déplacement en aval d'Aisy-sur-Armançon. Le pic de crue est ainsi attendu en fin de matinée à Tonnerre.

Le bassin du **SEREIN en vigilance rouge depuis hier soir passe quant à lui en orange**. L'onde de crue se propage dorénavant vers Noyers-sur-Serein et devrait atteindre Chablis en fin d'après-midi ce mardi 2 avril.

Le préfet de l'Yonne rappelle à tous les Icaunais résidant dans ces secteurs **qu'il convient de respecter les consignes suivantes :**

- je reste chez moi et je me tiens informé auprès des autorités ;
- je m'éloigne des cours d'eau, des points bas et des ponts et je rejoins le point le plus haut possible ;
- j'évacue uniquement sur ordre des autorités.

Le bassin de l'**YONNE AMONT** et celui de **LOING AMONT – OUANNE** demeurent maintenus en **vigilance jaune**.

À cette heure, près de 24 sapeurs-pompiers et une trentaine de gendarmes sont mobilisés sur les terrains touchés par ces inondations. 101 sapeurs-pompiers restent mobilisables en cas de nécessité.

Le SDIS dénombre 20 interventions pour mise en sécurité de biens et personnes ainsi que d'animaux.

Les axes de circulation suivants sont fermés :

- D11 entre la limite avec la Côte d'Or et L'Isle-sur-Serein
- D13, D133 et D169 à Montréal
- D86 entre L'Isle-sur-Serein et Massangis
- D228 à Cry-sur-Armançon
- D953 entre Nuits et Ravière
- D956 et D957 à Aisy-sur-Armançon
- D905 entre Nuits-sur-Armançon et Ancy-le-Franc

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

1/2

Place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex



- D118 entre Argenteuil-sur-Armançon et Pacy-sur-Armançon
- D200 à Annay-sur-Serein
- D418 à Pacy-sur-Armançon
- D200 à Lézennes

Les usagers de la route ne doivent pas s'engager sur une route submergée et sont invités à suivre les déviations qui sont mises en places.

Au regard de la situation, le Conseil régional a annulé les transports scolaires des secteurs suivants pour la journée du mardi 2 avril 2024 :

- Nuits
- Cry
- Aisy-sur-Armançon
- Perrigny-sur-Armançon
- Ravières
- L'Isle-sur-Serein

D'autres transports auront des horaires de passage différés en raison des déviations.

Les services du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté ont avisé par SMS les familles concernées par ces modifications.